



**ENTENTE WALLONNE  
DES ENTREPRISES  
DE TRAVAIL ADAPTE**  
route de Philippeville, 196  
B - 6010 COUILLET  
Tél : 0032(0)71/29.89.20  
Fax : 0032(0)71/47.40.87  
secretariat@eweta.be

Couillet , le 31 mars 2009

Monsieur DONFUT  
Ministre de la Santé, de l'Action  
sociale et de l'Egalité des chances  
rue des Brigades d'Irlande, 4  
5100 JAMBES

Monsieur le Ministre,

Suite aux positions prises lors du dernier Comité de gestion de l'AWIPH, nous tenons par la présente à vous rappeler la position du secteur des ETA, à savoir : la mise en place d'un nouvel Arrêté qui prenne en compte à la fois le volet appel à projets et le volet forfaitarisation.

Nous vous rappelons que le volet forfaitarisation, outre le fait d'y réintroduire l'équipement, permet à chacun de savoir quelle est sa capacité d'investir sur une période déterminée, ceci permet de sortir de la logique ne permettant d'élire seulement que quelques projets.

Nous avons également apprécié le geste, pour 2009, consistant à passer au forfait à 100 % ainsi que celui qui, en puisant sur les réserves de l'AWIPH, permettra au secteur pour 2009 de ne pas être amputé des 957.000 € attribués mais non encore distribués sur l'exercice budgétaire 2008.

Nous restons attentifs, malgré tout, à la situation des ETA ayant introduit une demande de subventions pour l'appel à projet 2009.

Nous insistons vraiment pour que cet Arrêté soit d'application avant la sortie de la législature afin que ce long processus de négociations ne soit pas remis en cause et nous attendons au plus tôt une confirmation de votre part à ce sujet.

Assurés de l'intérêt que vous porterez à la présente, nous vous prions de d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

po. S. Emmanuelidis,  
Président

G. Niset  
Directeur